

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 75-1138/SG/CG autorisant le Président du Conseil de Gouvernement à signer un contrat de bail d'une parcelle du domaine public portuaire.

n° 75-1138/SG/CG

Ministère  
MINISTERE DU PORT ET DES REGIS INDISTRUELLES

Date de publication  
11 juin 1975

Numéro JO  
n° 13 du 10/07/1975

Date du numéro  
10 juillet 1975

### TEXTE INTÉGRAL

Le Président du Conseil de Gouvernement est habilité à siner avec la Société Djiboutienne des Ciments un bail de location d'une parcelle de terrain de 5 500 m2 sise dans l'enceinte portuaire, telle qu'elle se présente sur le plan de situation annexé au présent arrêté. Ce bail sera consenti pour une durée de vingt ans au loyer de deux cents francs par m2 et par an.